

SOMMAIRE

- NOTRE FORCE D'EXPANSION. ÉCHOS DU JOUR. LE DÉPART DE QUÉBEC. LA DÉMONSTRATION NATIONALE A PRÉSCOTT. PENSIONNAT DU SACRÉ-CŒUR, RUE RIDEAU. COURRIER DE HULL. SE VICI TOAGRAHIQUE. A TRAVERS OTTAWA. FULLETON—LA ROUTE DE L'ARME: Raoul de Knapy. MARCHÉS D'OTTAWA. MARCHÉS ÉTRANGERS.

NOTRE FORCE D'EXPANSION

On désire que je mette sur le papier les renseignements dont je me suis servi dans mon discours de dimanche dernier. Je le veux bien, puisque l'occasion se présente ainsi de réfuter une erreur, surtout une erreur qui peut contribuer à amoindrir le patriotisme de ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

A vrai dire, l'occasion s'en présente tous les jours. Nous rencontrons partout des Anglais, j'appelle Anglais ceux qui parlent anglais, et même des Canadiens qui vous disent avec conviction: C'en est fait, le sort de la race française sur ce continent est scellé; les Canadiens vont disparaître comme groupe distinct; ils ne résisteront pas; les voilà déjà noyés à moitié. C'est une cause perdue.

Ces appréhensions sont-elles fondées? Allons-nous disparaître comme élément particulier et devenir, l'un après l'autre ou tous ensemble, d'un seul coup, des Yankees, des Anglais, des Écossais, des Irlandais—quelque chose, enfin, qui ne soit pas canadien.

J'en doute. Le passé et le présent ne nous donnent pas lieu de croire à un tel avenir.

Pour juger cette question—qui en somme n'est en une question—nous la pose—il faut ouvrir un compte de profits et pertes. Suivons la marche des événements.

Champlain voulut donner l'Amérique à la race française. Colbert comprit et poussa son œuvre. Tout s'arrêta en 1680. Ces deux hommes ne furent pas suivis. Leur grande idée périt misérablement par l'indifférence de Louis XIV et ensuite par l'incapacité des nains corrompus qui lui succédèrent.

Quand le traité de Paris (1763) céda la Nouvelle-France à l'Angleterre, il y avait dans les trois gouvernements c'étaient trois petites provinces, chacune de la force de la Colombie-Britannique aujourd'hui de Montréal, Trois-Rivières et Québec, 60,000 âmes, formant des paroisses sur ces deux rives du fleuve, à partir de quelques lieues en bas de la ville de Québec et s'étendant quelques lieues au-dessus de Montréal. Les Anglais voulant s'emparer de l'immense étendue de pays qui restait sans habitants, concédèrent à des compagnies puissantes tous les Cantons de l'Est, afin de prendre les Canadiens par derrière et les empêcher d'établir des paroisses nouvelles, car en ne leur laissant que la mince lisière d'à peu près 100 arpents de profondeur que ceux-ci occupaient sur le bord du fleuve, il était évident que l'espace leur manquerait un jour et qu'ils finiraient par quitter le Bas-Canada, leur château-fort.

Eh bien! qu'est-il arrivé? Petit à petit, les Canadiens ont envahi les Cantons, ils ont défriché des terres, ils ont formé de nombreuses paroisses, et depuis trente ans, leur nombre est si grand, leur force d'expansion est telle que nous pouvons les comparer dans ces endroits à une marée montante devant laquelle les colons anglais, écossais, etc. se retirent sans presque résister.

Il y a seize ans, les Anglais du Bas-Canada, voyant cette marche envahissante demandèrent et obtinrent de la générosité canadienne que treize comités leur fussent assurés dans la représentation parlementaire. Armés de cet article de la constitution ils pensaient avoir arrêté les conquêtes de nos colons. Pas du tout! En ce moment les treize comités sont aux deux tiers entrés nos mains; avant dix ans, il ne restera dans ces riches campagnes qu'un faible noyau pour voter le ticket anglais. Dans tout cela, avons-nous perdu du terrain?

Regardons maintenant la rive gauche au nord du fleuve. Personne que nous ne l'a encore attaquée. Pourquoi? parce que nous tenions des terres qui en forment la lisière, le front, l'accès. Lorsque nos paroisses du bord de l'eau se trouvent trop gonflées d'enfants, nous établissons des paroisses en arrière. Il reste encore assez de sol arable "dans le nord" pour nourrir trois millions

d'individus, et ce beau territoire vient de nous être rendu plus accessible par les chemins de fer du Nord, de Colonisation de Montréal à Ottawa, de Saint-Jérôme, de Saint-Lin, des Piles. Que la voie ferrée du lac Saint-Jean s'établisse et tout ira vite et bien, de ce côté. Les paroisses y surgissent déjà comme par enchantement.

ECHOS DU JOUR

L'honorable M. O'Connor et madame O'Connor sont partis pour un voyage de quelques semaines à Manitoba. On dit que la visite du ministre des postes a un caractère officiel.

Un très-grand nombre de Canadiens d'Ottawa, de Hull et des localités environnantes sont partis, ce matin, par le chemin de fer du Nord pour assister à la fête de Québec. Deux corps de musique les accompagnent. Bon voyage!

Un bon nombre de nos employés étant descendus à Québec pour assister à la fête nationale, le Canada ne paraîtra pas demain. Notre rédacteur en chef est aussi parti pour Québec; il doit traiter la question de l'émigration aux États-Unis, à la séance de samedi de la Convention nationale.

On nous écrit de Québec que le plus grand enthousiasme règne au milieu de la population, que le comité d'organisation est à l'œuvre nuit et jour et que plusieurs milliers de personnes sont arrivées hier des États-Unis et du Canada pour prendre part à la fête. Le comité de réception siège en permanence pour placer les excursionnistes. La fête promet d'être grandiose; dans tous les cas, les préparatifs sont immenses.

Encore deux comités qui vont être obligés de faire de nouvelles élections par suite de la corruption des libéraux: le comité de Selkirk, qui était représenté par l'honorable Donald A. Smith, et le comité de North-Ontario, par M. Wheeler. Ce dernier avait même été déqualifié par le tribunal de première instance, mais la Cour Suprême a été moins sévère, se contentant d'annuler son élection. M. Smith est ce vertueux député qui abandonna le parti conservateur en 1872. Il a horreur de la corruption électorale!

Après avoir remercié les organisateurs de la fête pour l'honneur qu'on lui faisait, M. Étanturel a exprimé son regret de ne pas voir à sa place les hommes les plus distingués de la nationalité, nos orateurs les plus en renom qui, seuls, eussent été dignes de cette première démonstration de nombreux groupes français du comté de Prescott. La réunion première de ses compatriotes de cette partie du pays jetait—sous d'heureux auspices—les bases d'une Société Saint-Jean-Baptiste, appelée à enregistrer les plus beaux succès, à en jouer même par ses débuts. Comme toutes ses devancières, elle avait eu le patriotisme et le génie de prévoir du commencement son œuvre par un acte de foi. Ce qui a particulièrement assuré le succès et la marche progressive de ces associations nationales, c'est qu'elles ont imité fidèlement la manière de faire des pères de la colonie et des hommes qui ont fait notre nationalité ce qu'elle est.

Après son exorde, M. Étanturel présenta le tableau des événements primitifs de l'histoire qu'il suivit graduellement, descendant de chaînon en chaînon jusqu'aux grandes luttes du gouvernement responsable. Il rappela les principaux actes des hommes qui ont écrit le glaive pour la défense de la nationalité, comme de celle du comté de Prescott, comme de celle du tronc, après la conquête, pour l'arrosage de leurs sueurs et le protéger par de continuelles veilles.

En parlant des patriotes qui se sont illustrés dans les luttes contre l'oligarchie anglaise, M. Étanturel a rappelé avec admiration la première partie de la carrière de Papineau, dont les cendres reposaient sous ses yeux, sur l'autre rive de l'Outaouais.

L'orateur parla ensuite des belles institutions échangées avec nous pour la plus sincère loyauté à la Couronne d'Angleterre, commencée à Châteauguay et retrouvée encore lors des dernières invasions féminiennes.

M. Étanturel parla avec chaleur de nos grandes institutions religieuses, de leur merveilleux agrandissement de nature à étonner les Laval, les Marguerite Bourgeois, les de la Peltrie, les Mère de l'Incarnation et tant d'autres, s'ils pouvaient constater en ce jour le succès de leurs vœux trop considérables aujourd'hui pour être embrassés d'un coup-d'œil.

En examinant dans quel état se trouvait en ce moment le dépôt sacré à nous légué par nos ancêtres, M. Étanturel fit observer que notre langue a plus souffert que les deux autres legs placés à ses côtés sur notre devise nationale: Nos institutions, notre langue et nos lois.

Il s'est élevé avec force contre les deux plaies toujours saignantes aux flancs généreux de la patrie: l'Anglicisation et l'émigration. Il a défini le rôle des populations rurales, gardiennes de nos plus belles traditions.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

M. Étanturel parla ensuite de l'identité d'intérêts qu'il doit y avoir entre les Canadiens français du comté de Prescott et ceux de la capitale.

COURRIER DE HULL

M. William George Williamson, bouteilleur de bière, d'Ottawa, a été arrêté la semaine dernière sous accusation de colporter sa marchandise à Hull, sans avoir payé la taxe de \$10 imposée par la municipalité pour pratiquer ce négoce. Il fut amené devant le recorder, et admis à caution pour comparaître hier matin, mais il fit défaut. Un mandat d'amener a été lancé contre lui.

—La cause de Mme Veuve Joseph Guillaud, pour vente de boissons sans licence, a été, hier, ajournée à huit jours.

—Le département des postes vient d'établir un nouveau bureau de poste, dans le canton d'Aldfield, comté de Pontiac, lequel sera ouvert le premier de juillet, sous le nom de *St-May's Lake*. Notre concitoyen M. Edouard Simays, maire du canton, en est le titulaire, et a aussi obtenu le contrat de transport de la malle, hebdomadaire, du bureau de poste de Halversen.

—Cinq ou six briquettiers sont occupés depuis une couple de semaines à élever des cheminées aux maisons en voie de construction sur le terrain incendié. Ces ouvriers, comme les matériaux qu'ils emploient, sont payés par le comité exécutif des secours.

—Les délégués de la société Saint-Jean-Baptiste de Hull à la Convention nationale sont partis ce matin par le chemin de fer du Nord, pour Québec.

—Des ouvriers sont actuellement engagés à l'érection de la voute de sûreté destinée au greffe de la Cour de circuit, à l'hôtel de ville.

THERMOMÈTRE 85°

Malgré tout il y a grand nombre d'estimables citoyens qui ont négligé de s'acheter des chapeaux de paille.

J'ai l'œil sur un certain nombre de mes concitoyens, qui ont négligé jusqu'à présent de protéger leur tête.

Protégez vos fronts, messieurs. *Tempus fugit*; ce qui signifie en langage vulgaire, que mes chapeaux de paille ne dureront pas toujours.

R. J. DEVLIN

Déménagé au No. 37, rue Sparks, porte voisine du magasin de papeterie de Durie.

TOUS LES JOURS

GRANDE VENTE!

MARCHANDISES

Nouvelles et de Goût

O'DONERTY et Cie.,

110 RUE SPARKS En face de MM. Bates et Cie., épiciers.

BALAI S POUR TAPIS

H. Meadows et Cie

Dépot de Pebles de la "Capitale," 525 - Rue Sussex - 525

Porcelaine, Faïence, Poterie et Lampes.

CHATFIELD

92, RUE RIDEAU.

O. R. N. Co.

Cette compagnie délivrera des BILLET D'EXCURSION Les 21, 22 et 23, valables jusqu'au 30 courant.

Ottawa à Montréal et retour.....\$2 00  
Ottawa à Québec, par les vapeurs du Richelieu.....\$5 00

R. W. SHEPHERD. 18 Juin 1880.

Paniers de Marché

PANIER S DE COLLATION

En grande Variété CHEZ

C. S. Shaw & Cie

IMPORTATEURS 63, rue Sparks

N. B.—N'achetez pas avant d'avoir vu nos prix.

Chemin de fer Q. M. O. & O

Fête de la St. Jean-Baptiste

Des billets de retour, prix, \$5—seulement vendus à toutes les stations de cette ligne pour Québec, les 21, 22 et 23 courant, bons jusqu'au 30 courant inclusivement.

L. A. SENEVAL, Surintendant général. Montréal, 15 Juin, 1880

OTTAWA PLATING WORKS

Deux portes de la rue Rideau. J. F. GARROW, Orfèvre, plaquage en or, argent et nickel.

No. 18, Rue Nicholas, Ottawa Spécialité de réparations et de repolissage d'articles de tous genres en argent et en or. La nuance du plaquage en or sera uniforme, et on pourra lui donner la teinte demandée. Ottawa, 18 Juin 1880

Nouveaux Arrivages

C. GAGNÉ ET Cie.

VOYEZ NOS PRIX: HABILLEMENTS à ordre pour.....\$ 0 00  
HABILLEMENTS à ordre pour.....\$ 0 50  
HABILLEMENTS à ordre pour.....\$ 1 00  
HABILLEMENTS à ordre pour.....\$ 1 25  
HABILLEMENTS à ordre pour.....\$ 1 50

100 PIÈCES

A VOTRE CROIX. COUPE PARFAITE OU PAS DE VENTE!

N'oubliez pas de venir nous voir Avant d'acheter ailleurs! N'oubliez pas nos chemises blanches pour 75 centimes, ni nos chemises blanches avec collets pour \$1.00. Vendez acheter un de nos chapeaux de Leghorn pour 50c. et 60c.

Robes! Robes!!

STITT & Cie

Robes légères Mousseline à robe Pompadour.....13c  
do do.....15c  
Mousseline à robe française.....17c  
Mousseline à robe organdi.....22c

CETTE SEMAINE Nous vendons Percalès, se lavant.....10c et 12c  
Briblins, se lavant.....12c  
Mousseline barrée.....14c et 16c

Presque un Assant On a presque emporté d'assant notre département des robes se lavant. Indienne se lavant.....8c à 10c  
do do.....13c  
Indienne Pompadour.....12c à 14c  
Cambriès Polka.....15c

Satin Stitt & Cie Nous avons encore quelques pièces de satin, couleurs assorties, pour jupes et polonaises.

Costumes Jersey Stitt & Cie Jersey bleu-bleu.....\$3 00  
Jersey bleu-bleu.....2 00  
Jersey noir.....2 00  
Jersey cardinal.....2 25

La dernière NOUVEAUTE en fait de ROBES est le costume Jersey. Les robes s'ajustent parfaitement à toutes les tailles.

Une robe d'été

pour VOYAGE pour BAINS DE MER, pour LE TRAVAIL DOMESTIQUE, pour L'APRÈS-MIDI, pour LA CAMPAGNE, pour LA PROMENADE.

Le "Bunting" se recommande par sa durée; c'est un tissu léger et frais. "Bunting" de couleurs diverses

STITT ET Cie

63 et